



NOTAIRE
Michel BESANCENOT
michel.besancenot@notaires.fr
04 68 11 71 55

NOTAIRE
Frédéric DUPUY
frederic.dupuy@notaires.fr
04 68 11 71 55

NOTAIRE
Laurent THIEBAUT
laurent.thiebaut@notaires.fr
04 68 11 71 55

NOTAIRE
Thibaut BESANCENOT
thibaut.besancenot@notaires.fr
04 68 11 71 55

1022286 /FD /FR /

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Frédéric DUPUY, Notaire à CARCASSONNE (Aude),

Certifie et atteste avoir reçu le 20 février 2023, la VENTE,

Avec la participation de Maître Philippe RAPPENEAU, Notaire à CARCASSONNE (Aude), assistant les acquéreurs.

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35 100 000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), clos des Chanterelles 251 Rue du Romarin BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Mustapha **LOUKILI**, Artisan, et Madame Rahma **AMRANI**, sans profession, demeurant ensemble à CONQUES (11600) 2 rue Jean d'Ormesson.

Monsieur est né à BERKANE (MAROC), le 24 avril 1980,

Madame est née à BONNEVILLE (74130), le 4 octobre 1989.

Du bien ci-après désigné :

Désignation

A PENNAUTIER (AUDE), 11610, 4 Rue de l'Estagnol,

Une parcelle de terrain à bâtir destinée à recevoir la construction d'une maison d'habitation,

Portant le numéro **deux (2)** du lotissement dénommé **Les Jardins des Roses d'Or.**

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	93	PARADIS	00 ha 00 a 51 ca
AB	108	PARADIS	00 ha 04 a 49 ca

Total surface : 00 ha 05 a 00 ca

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur Le Maire de PENNAUTIER en date du 12 octobre 2021, portant le numéro PA01127921D0001, et suivi d'un permis d'aménager modificatif tacite, délivré par Monsieur le Maire de PENNAUTIER en date du 11 juillet 2022, portant le numéro PA01127921D0001 M1.

L'ensemble des pièces constitutives du lotissement, dont l'arrêté susvisé, a été déposé au rang des minutes de Maître Frédéric DUPUY notaire à CARCASSONNE (Aude), le 14 décembre 2022, et est en cours de publication au service de la publicité foncière de CARCASSONNE.

PRIX

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENTS EUROS (62 900,00 EUR)**.

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A CARCASSONNE (Aude)
LE 20 février 2023

R

